



REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20240328

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Education - Politique scolaire

OBJET : Demande de subvention Académie de Poitiers 2024-2025 - Projet "Notre Ecole Faisons La Ensemble (NEFLE)" - École élémentaire "Jacques-Marie Parsonneau" de Celles-sur-Belle (annexes)

Annexe(s) :

- Lettre d'intérêt
- Convention projet NEFLE 2024-2025 - Ecole Celles-sur-Belle

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C16-11-2023-04B du conseil communautaire du 16 novembre 2023 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 36. La sollicitation auprès des financeurs de l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement en rapport avec les compétences exercées par Mellois en Poitou et la conclusion, le cas échéant, des conventions et avenants afférents » ;

Considérant la compétence supplémentaire soumise à intérêt communautaire « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » de la communauté de communes Mellois en Poitou ;

Considérant la démarche « Notre École, Faisons La ensemble » engagée par le Conseil National de Refondation (CNR) en direction des équipes pédagogiques des écoles du territoire français ;

Considérant dans ce cadre que l'État apporte son soutien financier au projet pédagogique dont la perspective est la liberté d'innovation ;

Considérant que l'école élémentaire « Jacques-Marie Parsonneau » de Celles-sur-Belle souhaite présenter un projet pédagogique 2024-2025 dans ce cadre ;

Considérant ainsi la nécessité de la communauté de communes de signer la convention de financement du projet pédagogique de l'école élémentaire « Jacques-Marie Parsonneau » de Celles-sur-Belle ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter une demande de subvention à l'académie de Poitiers dans le cadre de la démarche « Note École, Faisons La Ensemble » pour le projet pédagogique présenté par l'école « Jacques Parsonneau » de Celles-sur-Belle, soit pour un montant de 4 006 €.

Article 2 : De signer la convention de financement, ci-annexée, ainsi que tout document y afférent.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- Mme la préfète.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 6 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET